

N^o 10143.

QD 2

QD
*
2373

INDÉPENDANCE

ET

SOLIDARITÉ

? par le ~~professeur Secretan.~~
M^r. D. E. Saroltet.



NEUCHÂTEL,

IMPRIMERIE DE FRITZ MAROLF.

1860.



INDEPENDANCE

ET

SOLIDARITE

W. S. S. S. S. S.



NEUCHÂTEL

QD 2373



Indépendance et solidarité.

On a beaucoup abusé de ces deux mots. C'est aujourd'hui le moment de conserver l'un en mettant l'autre en pratique. Un pouvoir absolu acquiert une influence considérable, en faisant converger dans sa main toutes les forces vives d'une nation. Il y a dans ce cas solidarité forcée.

Dans l'intérêt de sa conservation, une république doit savoir établir entre tous les citoyens une solidarité plus forte encore, pour compenser la lenteur de ses décisions ou toute autre cause d'infériorité.

L'état politique actuel de la nation suisse date de 1815; sa sécurité se fonde sur le respect accordé aux principes conservateurs qui présidèrent alors à la reconstitution de l'Europe, et sur un équilibre produit par l'antagonisme naturel de deux puissances de premier ordre. Nous avons en outre constitué une armée plus nombreuse que

tout ce que nous avons eu jusqu'à ce jour; nos frontières ne sont pas d'un accès facile partout. Tels sont les éléments de sécurité avec lesquels nous arrivons à l'année 1860.

L'équilibre de force, sur lequel nous comptions, comme s'il eût été immuable, est momentanément rompu au détriment d'un des deux empires qui bordent notre frontière. Nous sommes à découvert, et nous en ressentons déjà les effets.

En s'inspirant de craintes peut-être trop peu fondées, il a déjà été question de l'abandon éventuel de notre neutralité et de la recherche de quelque alliance. Rien ne prouve mieux le peu de solidité des bases sur lesquelles nous faisons reposer en grande partie notre sécurité.

Au centre de l'Europe, entourés de masses qui peuvent s'entrechoquer d'un jour à l'autre, nous sommes-nous munis d'avance des éléments de force que nécessiterait une situation aussi exposée? Je ne le pense pas. Nos moyens de défense, notre état militaire ne sont pas à la hauteur de nos prétentions d'indépendance. On est allé même jusqu'à contester non-seulement la force, mais même l'utilité de notre armée. L'opinion que l'on entendait exprimer souvent, consistait à prétendre que nous

faisons pour le militaire trop ou trop peu. A l'heure où nous sommes arrivés, je suppose que personne ne trouve que nous ayons fait trop, et qu'au contraire, il eût été prudent de faire reposer davantage notre avenir sur nous-mêmes et sur nos moyens de défense.

Nous avons été mesquins dans nos dépenses militaires, nous n'avons pas su trouver des ressources suffisantes pour faire quoi que ce soit de grand sous ce rapport; nous nous sommes imaginé que nous avions eu le bonheur de naître dans un pays privilégié par la Providence sur tous les autres, que nos voisins le respecteraient comme l'arche sainte et se garderaient de toucher à notre frontière. Républicains démocrates, nous avons pensé que la bravoure de nos ancêtres nous protégerait pendant quatre siècles, et, comme les aristocraties qui tombent, nous avons cru que les vertus de nos pères nous tiendraient lieu de celles qui nous manquent.

Tandis que d'autres nations se chargeaient de dettes pour maintenir leur influence et leur puissance militaire, nous nous sommes enrichis, nous avons fait de l'industrie et du commerce. Mais en même temps nous nous sommes dit pauvres toutes les fois qu'il s'agissait de faire de grandes dépenses

pour protéger notre pays. A force d'agir de cette manière, nous avons fini par nous tromper nous-mêmes. Il en est résulté un préjugé qui nous fait croire à mille impossibilités qui n'existent pas.

Nous devrions avoir la troupe la mieux armée du monde et des réserves financières préparées d'avance sur une échelle toute autre que ce qui a été fait ou proposé jusqu'à ce jour. L'habitude de se faire petits pour avoir peu de dépenses à regretter a jeté dans la nation les idées les plus défavorables à notre courage civique et militaire: sentant au fond que nous avons encore de la valeur et des ressources, nos idées ont oscillé entre la jactance et la timidité. Après s'être montré ferme vis-à-vis de la Prusse, on est arrivé à se demander combien de temps l'on tiendrait contre une armée française. Les uns disent quinze jours, d'autres un mois, les plus courageux se hasardent à dire trois mois; — personne n'ose parler de la possibilité de résister un an, et, en se basant toujours sur notre indigence supposée, on assure qu'une campagne d'un an ruinerait la Suisse. Nous avons été nos propres ennemis en nous nourrissant de semblables idées. D'abord parce qu'elles sont fausses; ensuite, parce qu'il n'y a rien de tel pour décourager notre

armée. Si l'on voulait bien se rappeler au contraire et faire comprendre à nos troupes que cent cinquante mille hommes tiennent partout leur place en Europe ; que la nation a les moyens de les solder un an, deux ans, même plus s'il le faut, sans que la dette nationale qui en résulterait dépassât, proportionnellement à notre population, celle des nations riches de l'Europe ; si on leur faisait comprendre que ces cent cinquante mille hommes sont appuyés par une réserve prête à combler les vides que la guerre peut faire dans leurs rangs, et que l'on ne cèdera la terre de nos aïeux qu'après avoir laissé cent mille hommes sur le carreau, le militaire, rehaussé à ses propres yeux, sentirait qu'il appartient à une nation brave et résolue, et que la Suisse n'est prête, ni à déchoir, ni à passer sous un vasselage quelconque. Notre nation retrouverait la place qu'elle occupait autrefois, et nos militaires ne le céderaient pas en bravoure à leurs ancêtres.

Si, conséquents avec notre but et avec notre constitution politique, nous établissons une solidarité par laquelle on répartirait, proportionnellement sur tous et à chacun suivant ses forces, les sinistres de tous genres qui résultent de la guerre, nos officiers et nos soldats quitteraient leurs foyers l'âme

dégagée de soucis matériels; ils ne seraient plus, en entrant à l'armée, négociants, industriels ou laboureurs, ils deviendraient complètement de vrais soldats, et retrouveraient la valeur qui distinguait les citoyens des anciennes républiques.

Il faut que l'officier et le soldat sachent que la nation se charge de leurs familles. Il faut qu'ils sachent que l'argent est trouvé d'avance pour la soutenir honorablement en leur absence. Il faut que celui qui combat pour la défense commune soit assuré qu'on ne lui demandera pas, outre son corps, le sacrifice de ses épargnes et la gêne des siens. Il nous faut une loi d'assurance contre les sinistres de la guerre, mais il la faut franche et complète. J'espère que nous saurons l'aborder dans toutes ses conséquences, et que nos cœurs ne sont pas encore assez atrophiés par nos habitudes mercantiles pour nous rendre incapables de quelque chose de grand. Cette loi d'assurance posera en principe que tous dommages causés par la guerre aux personnes et aux propriétés doivent être indemnisés, autant que cela peut se faire avec de l'argent. Il faut que cette indemnité soit aussi exactement que possible l'équivalent du dommage.

Avec une loi semblable, on ne demandera pas

aux uns d'être disposés à sacrifier leur fortune et leur vie pour la défense de tous, tandis que d'autres n'y courront que des risques insignifiants. En demandant davantage à tous, on ne sera pas dans le cas de demander aux plus exposés des sacrifices au-dessus des forces humaines; en répartissant l'effort, on obtiendra une puissance inconnue jusqu'à ce jour.

On s'imagine peut-être que le soldat suisse ne réfléchit pas à toutes les éventualités d'une guerre. Peut-être que quelques malheureux qui n'ont rien à perdre, se dégagent facilement de ces soucis. Mais l'armée est conduite par des hommes qui pensent, qui réfléchissent, par des hommes qui ont une position civile à côté de leur position militaire, et pour lesquels l'avenir est quelque chose. Le tiers de nos officiers, et peut-être davantage, se compose de propriétaires; veut-on qu'un de ces militaires soit exposé tout à la fois à être estropié dans un combat, puis, en rentrant dans ses foyers, se trouver ruiné par l'incendie de sa ferme, de sa fabrique ou de sa maison. On n'y a pas songé, c'est une honte. La loi que je demande est un complément nécessaire à notre loi militaire, à moins qu'on n'ait jamais songé à soutenir une guerre sérieuse.

Qu'une monarchie jette une chétive aumône pour soulager les misères d'une partie de son pays dévasté, qu'elle ménage ses revenus et se console avec ce qui reste intact, c'est son affaire; mais dans une république, où tous les citoyens se disent frères, qu'on agisse de même, c'est impossible à concevoir.

Si nous voulons une bonne troupe, les fonctions militaires ne doivent pas être une chance de ruine ni de déchéance dans la position civile des citoyens. Organisons donc la solidarité. Établissons par une loi fédérale les dispositions principales suivantes :

Seront indemnisés :

1° Les familles de citoyens morts au service de la patrie, pour toutes les pertes matérielles qui en résultent pour elles.

2° Les soldats blessés au service fédéral, pour les pertes matérielles résultant de leurs blessures.

3° Les propriétaires de meubles, immeubles pillés, brûlés, saccagés ou détériorés, pour la valeur du sinistre.

4° Les familles privées de leurs soutiens pendant les opérations de la guerre.

Voilà ce qu'il nous faut pour consolider le mo-

ral de notre nation et de l'armée. Sans cette loi, quand on sera menacé vers le Rhin, les Vaudois seront les plus courageux, et les Zuricois quand le danger sera vers le Rhône. Je comprends que beaucoup de personnes s'effraient des dépenses que toutes ces obligations, réunies aux autres frais militaires, mettraient à la charge de l'état. J'indiquerai en terminant un des moyens d'y pouvoir. Pour le moment, je me contente de faire observer que si nous étions jamais conquis, on saurait bien nous apprendre à payer des impôts plus considérables.

Si l'on n'ose pas faire la guerre, crainte qu'elle ne coûte de l'argent, je n'ai rien à dire et tout ce qui précède est inutile.

Mais si l'on ose faire usage de ses forces, si l'on ose en courir les chances, la guerre occasionnera inmanquablement des sinistres. Et une loi qui en répartira les charges n'est pas une dépense nouvelle; c'est un simple transport de capitaux pris dans la nation et versés dans le pays entre les mains des ayants-droit.

Dès qu'il sera bien compris que la richesse nationale se diminue nécessairement par les opérations de la guerre, mais que la répartition des sinistres n'est plus une nouvelle dépense, une partie

des craintes que l'on pourrait avoir pour la mise à exécution de cette loi disparaîtra. Il ne restera plus à trouver que les moyens de se procurer les finances nécessaires à l'accomplissement de ses engagements.

Je pose en fait que lorsqu'on a trouvé une base d'impôt solide pour le service d'un intérêt, on trouve à emprunter le capital. Je profite en conséquence de la loi même sur les assurances de guerre pour trouver cette base.

Dès que tous les meubles et immeubles seront assurés contre les sinistres de guerre, on pourra les imposer tant pour mille pour les frais et les indemnités qu'elle occasionne. Il ne reste plus qu'à régler les chiffres, les proportions et les classes.

Les mesures que je propose ont, je le sais, quelque chose d'inusité; leurs conséquences entraînent quelques pertes de négociation et exigent le maniement de sommes considérables, dont l'importance effraiera beaucoup de personnes. On ne se donnera pas la peine de poser des chiffres et de

comparer d'un côté la somme représentée par le capital national qu'il s'agit de sauvegarder, et de l'autre, la fraction qu'il s'agit d'en défalquer pour mettre à exécution ces mesures. Je ne redoute pas la critique des vrais économistes. Celle des hommes superficiels est seule à craindre.

Ceci mérite pourtant la peine d'être examiné sérieusement. Les circonstances dans lesquelles la patrie se trouve sont exceptionnelles. Toutes les éventualités possibles doivent être prévues, étudiées d'avance et sans crainte. En nous plaçant en face de la plus dangereuse, toutes nos idées doivent grandir pour nous mettre à même de passer sur toutes les petites impossibilités qui nous entravent.

Je propose une loi de solidarité inattaquable au point de vue de la justice et de l'équité. Je demande en outre, pour augmenter nos forces militaires, des sacrifices considérables, et, pour réaliser ces choses, un emprunt proportionné aux circonstances et à la hauteur de nos devoirs.

Je prévois mille objections, toute nouveauté en attire; il suffit de proposer quelque chose de grand pour ameuter contre soi tous les esprits qui usurpent le titre de sages en marchant systématiquement terre à terre. L'idée de procurer d'avance

dés sommes aussi importantes, fait naître celle d'un chômage onéreux. On se demandera quel serait leur placement ? Les gardera-t-on comme l'ancien trésor de Berne, dans les caves de la ville fédérale, ou dans les trésoreries de chaque canton ? Ou bien les prêtera-t-on à des établissements de crédit suisses et étrangers ? On se demandera en outre, s'il n'y aurait pas une certaine imprudence à donner au gouvernement fédéral le maniement de sommes aussi considérables.

Voici ce que j'ai à observer à l'égard de ces difficultés pratiques et de ces scrupules.

Il est ridicule d'exprimer la crainte de voir le conseil fédéral faire un usage abusif des réserves financières dont il aurait la gestion, puisque nous lui confions déjà la garde de notre indépendance et de notre honneur national. Au reste, les chambres fédérales sont là, elles exerceraient une surveillance raisonnable sur le placement et l'emploi de ces valeurs. Si, par leur influence, quelques entreprises de chemins de fer étaient accidentellement soutenues, nous aurions une autre compensation au moyen de la loi sur les assurances de guerre. Les chemins de fer étant aussi assurés, on éviterait que l'influence des compagnies, en pénétrant dans

les chambres fédérales, ne les fit hésiter ou faiblir pour ménager un pont ou quelques travaux d'art.

A supposer que l'orage qui nous menace, passe sans exiger de nous autre chose que des protestations et des clameurs, le mode de placement que je proposerais pour ces sommes, consisterait à les prêter à l'étranger d'une manière quelconque, mais de telle façon qu'on puisse les réaliser au fur et à mesure des besoins. Je les placerais de préférence dans le pays dont nous avons le plus à craindre. Il convient qu'en cas de guerre le commerce du pays ne soit pas gêné par le retrait des capitaux sur lesquels il compte. Il est de bonne politique, dans ce cas, de les rendre rares chez l'ennemi tandis qu'ils affluent chez nous et sans qu'on puisse les piller. Le surcroît de circulation monétaire qui résulterait pour notre pays de cette opération, accompagné des mesures de solidarité que je propose, permettrait de se maintenir dans une assiette économique normale. La nation se trouverait surprise, étonnée de voir qu'une grande guerre ne trouble pas davantage son économie intérieure. Il se ferait une réaction de force et de courage qui s'étendrait jusqu'à l'armée. Nous sommes une petite nation, mais l'homme ne fait pas défaut chez nous. On ne

se refuse pas au service militaire, chaque citoyen sait d'avance qu'il est soldat. Nous n'avons besoin de surveiller personne à l'intérieur. Avec assez d'argent et d'armes, nous pouvons défendre notre territoire et nos droits contre qui que ce soit. Si nous soupçonnons qu'il nous manque encore quelque chose, nous ne devons avoir ni paix ni repos que nous ne nous le soyons procuré.

A l'œuvre donc, si la Providence nous appelle à être les gardiens du drapeau du droit et de la liberté en Europe. Soyons à la hauteur de notre tâche, resserrons le lien fédéral, pratiquons la devise UN POUR TOUS, TOUS POUR UN. Organisons la solidarité de guerre, préparons-nous!

